

# AMIANTE :



# EMBLÉMATIQUE!

*« 100 000 Français devraient mourir d'ici à 2025 pour avoir été exposés à l'amiante » : c'est ce qu'estimait le professeur Marcel Goldberg, coordinateur d'une étude de l'INSERM en 1996<sup>1</sup>. Si on élargit le champ à l'Europe et à l'ensemble des maladies professionnelles (recensées) provoquées par des produits cancérogènes, ce ne sont pas 100 000 morts en 30 ans, mais 100 000 chaque année. Et ce n'est là qu'une partie des dégâts de la guerre économique capitaliste.*

*Dans le seul domaine de la chimie, la révolution industrielle a mis en circulation sur la planète un nombre impressionnant de produits nouveaux. Combien? C'est de l'ordre de 100 000! Pourquoi l'amiante a été et reste emblématique des crimes du système? Ce n'est qu'une des questions que l'on peut se poser à son sujet. De nombreuses luttes ont été menées contre ce matériau, « magique » pour le Capital, mortel pour les travailleurs. S'il est emblématique, quelles grandes leçons peut-on en tirer?*

## POURQUOI L'AMIANTE EST DEVENU EMBLÉMATIQUE?

### Depuis 1898 et depuis 1960

« On le sait depuis plus d'un siècle que l'amiante est mortel. » (Entre parenthèses : l'amiante est mortel et pas mortelle ; malgré les apparences, c'est un nom masculin). Oui, on le sait depuis plus d'un siècle. Sauf que ce matériau, inhalé, provoque deux types de maladies :

1) les plaques pleurales et les asbestoses, qui diminuent les capacités respiratoires – une asbestose peut provoquer la mort par étouffement en quelques années ;

2) les cancers, principalement broncho-pulmonaires, mais aussi, particulièrement, les mésothéliomes, cancers de la plèvre.

Or ce sont les asbestoses qui sont connues depuis plus d'un siècle. Elles sont provoquées par des inhalations massives. C'est en 1898 que Lucy Deane, inspectrice du travail britannique, étudie la nocivité des poussières d'amiante sur la santé des travailleurs. L'année suivante, le Docteur Murray à Londres constate le décès du dixième ouvrier d'une équipe de dix, d'un atelier de cardage d'amiante ; l'ouvrier n'avait que 33 ans<sup>2</sup>. Et c'est en 1906 que Denis Auribault, inspecteur du travail à Caen, rédige son rapport sur une usine de Condé-sur-Noireau.

Les cancers sont documentés après la deuxième guerre mondiale. « A partir de 1960, il devient notoire que le mésothéliome (...) survient chez des personnes exposées à de très faibles doses »<sup>3</sup>. Premièrement, il n'y a pas de dose inoffensive. Une seule fibre peut provoquer un cancer. La notion de seuil et de dose minimum acceptable signifie un nombre de morts acceptable ! Deuxièmement, le mésothéliome est un marqueur de l'amiante, il est provoqué dans près de 99% des cas par ce dernier. La stratégie de défense des capitalistes, « prouvez-le que c'est mon produit qui a provoqué ces décès et maladies », devient inopérante avec le mésothéliome.

1960 est une date qui peut être retenue aussi comme celle de l'explosion du commerce et de l'utilisation de la fibre mortelle. « Entre 1900 et 2005, environ 182 millions de tonnes d'amiante ont été vendues dans le monde, dont 143 millions après 1960 ; autrement dit 80% »<sup>4</sup>. Résumons : à partir du moment où on sait qu'une seule fibre d'amiante peut être mortelle, « on » réussit à en vendre encore 143 millions de tonnes. Le mot scandale est faible.

Les capitalistes pratiquent ce que Annie Thébaud-Mony appelle l'expérimentation humaine à grande échelle<sup>5</sup>, une des raisons pour lesquelles les Nazis ont été condamnés à Nuremberg ; ils

lancent un produit même s'ils savent qu'il peut provoquer des décès et des maladies ; ils ont fait au mieux une étude de marché ! Et quand ces morts et blessés apparaissent en nombre, ils organisent un barrage de mensonges, corruption et lobbying. C'est ici également que l'amiante est emblématique.

La plainte au pénal déposée par l'Andeva en 1996 – l'association nationale des victimes de l'amiante – affirme : « Les principaux industriels de l'amiante (...) ont utilisé, travaillé, transformé et commercialisé le matériau en pleine connaissance du risque qu'ils faisaient courir »<sup>6</sup>.

En 2002, Laetitia Brunin, juge d'instruction à Valenciennes, a mis en examen les patrons de l'usine Eternit de Thiant, suite à une plainte pour « homicide involontaire ». On sait que plus de 20 ans après, la « Justice » n'a toujours pas abouti. Mais en réalité, est-ce bien d'homicide involontaire dont il s'agit ? Certes, la « volonté » est celle d'obtenir la meilleure croissance du Capital. Mais quand on a « pleine connaissance » que des morts sont inévitables, qu'on ne fait rien pour les éviter, et tout pour les camoufler et les nier, comment dire ? Ce sont des assassins ! Leur intention n'était pas de tuer, mais de voler, sauf que pour voler, ils savaient qu'il faudrait tuer. Nuance !

### Pas que des ouvriers

De quoi l'amiante est-il emblématique ? Du capitalisme. Comme système-catastrophe, engendrant injustice et misère, accidents et maladies, guerres et destruction de la planète. Le crime par l'amiante avait un point faible : la preuve par le mésothéliome. Il avait des atouts : l'invisibilité et les délais de latence. En faible quantité, les fibres ne sont que poussière imperceptible. Inhalées, celles-ci ne provoquent rien. Pas de blessures comme un accident du travail. Pas de réactions spectaculaires comme un produit allergène. Un cancer broncho-pulmonaire survient en moyenne 20 à 25 ans après l'exposition, un mésothéliome 35 à 40 après<sup>7</sup>.

Mais le crime avait un autre point faible. Disséminé partout, à raison de 75 kg par personne environ en France, sous forme de flochage, de fibrociment, de dalami (dalle-amiante), etc, il ne se contente plus de tuer des ouvriers. Friedrich Engels le constatait à propos de « La question du logement » en 1873<sup>8</sup> : « Si cette question (...) fait tant parler d'elle, c'est qu'elle n'est pas limitée à la classe ouvrière, mais qu'elle atteint également la petite-bourgeoisie ». Si l'amiante a été interdit au 1<sup>er</sup> janvier 1997, c'est qu'il devenait un danger pour « la population » en général. Au XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'au XX<sup>e</sup>, les morts et

maladies professionnelles des ouvriers sont dans l'ordre des choses. L'amiante tuait? C'était un non-événement.

« C'est parce que, bien au-delà des travailleurs, l'amiante menace la population dite « civile », que les événements des années 1994-1995 l'ont requalifié en catastrophe sanitaire dans le champ de la santé publique » (Annie Thébaud-Mony)<sup>9</sup>. « Au début du mois de juin 1994, les veuves de plusieurs professeurs d'un lycée technique de Gérardmer portent plainte... Brutalement, pour les journalistes, l'affaire de l'amiante déborde du cadre strict professionnel pour devenir un toxique qui concerne la population générale » (François Malye)<sup>10</sup>.

Cette réalité est constatée avec amertume pour le militant CGT initiateur de l'Aldeva (association locale) à Condé-sur-Noireau : « Cerise sur le gâteau, l'histoire du professeur qui était mort à Gérardmer... On se fait la réflexion qui est simple, les ouvriers peuvent crever, mais par contre là, c'est un professeur, alors attention, on a droit à tous les honneurs... On se dit voilà, il y a deux mondes. Il y a ceux qui ont fait des études et puis qui sont professeurs, alors eux ils meurent, et nous on crève... »<sup>11</sup>.

La centralité ouvrière commence par son contraire, l'existence d'une classe invisible.

### « Assassins! », « Ils le savaient, les salauds! »

L'auteur de ces lignes a vécu le choc collectif, dans son usine, dans les années 1990, du premier décès d'un ouvrier par cancer de l'amiante. Quand le délégué, au cours d'un débrayage, lance à la tête du directeur de l'usine, « Vous êtes des assassins », l'expression peut sembler un peu forte, mais tous les travailleurs présents savent que le délégué exprime une vérité profonde.

Dans un tract de l'organisation Secours Rouge local en 1971 à Condé-sur-Noireau, on pouvait lire<sup>12</sup> :

« Ferodo assassin! Médecins du travail complices! Contre les assassins d'ouvriers! Pour la liberté d'en parler! Ferodo tue pour s'engraisser! ». Aujourd'hui, nous sommes les héritiers de ces soixante-huitards. Note blog Ouvalacgt se fait l'écho de ce constat de l'Andeva : « L'amiante est interdit en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997. 20 ans après, les 100 000 morts de l'amiante n'ont toujours ni coupable ni responsable. » Et nous étendons cette guerre de classe à l'ensemble du mode de production et de la société. « La plus-value, les richesses, elles sortent du sang, de la sueur et de l'empoisonnement des ouvriers. Ils n'ont que profits, comptes, guerre économique à la bouche. (...) Notre vie n'existe que dans la révolte, dans

la lutte, (...) dans l'espoir d'un monde où il faudra bouleverser tout le système productif »<sup>13</sup>.

« Homicide involontaire » ou avec préméditation? Ce qui est sûr, c'est que les capitalistes et leurs exécutants les patrons, leurs complices les ingénieurs de fabrication, de sécurité, les médecins du travail et tous les experts, sont payés pour savoir. Alors que les ouvriers, moins ils en savent, mieux le système fonctionne.

René Delattre, ancien président de l'Adeva de l'usine Eternit de Thiant, dans le Nord, est décédé d'un cancer de l'amiante. Il disait : « On savait que l'amiante comportait des risques. Mais on ne pensait pas que c'était à ce point-là. Ils nous ont tués. Les employeurs sont responsables à 100%. Ils connaissaient le danger, depuis longtemps. Mais ils nous l'ont caché »<sup>14</sup>.

Annie Thébaud-Mony met des guillemets à « involontaires ». Elle parle de crime, de mépris de la vie humaine<sup>15</sup>, de droit de tuer<sup>16</sup>, et, nous l'avons vu, d'expérimentation humaine<sup>5</sup>. Après avoir rappelé la catastrophe de Bhopal en 1984 – on pense aussi à AZF, Tchernobyl et Fukushima, etc -, elle lance : « Qui sont les terroristes? »<sup>17</sup>. Disons, si vous préférez : Où sont les plus grands terroristes?

Est-ce qu'on négocie avec des terroristes? Bien sûr! Mais à la manière du Raid et du GIGN! Pour gagner du temps, mieux connaître l'ennemi, et se préparer à l'assaut. C'est une tactique, pas une stratégie.

Ces termes guerriers et dramatiques sont des marqueurs d'une ligne politique révolutionnaire. Il n'y a pas 36 solutions, il n'y en a que deux, une bonne et une mauvaise, une politique de lutte de classe ou une politique de négociation entre partenaires sociaux. Ce clivage de toujours, entre réformistes et révolutionnaires, entre petite-bourgeoisie et prolétariat, a marqué aussi les luttes contre l'amiante. Or ce produit a une grande qualité : même à doses infimes, il tue. C'est un os difficile à avaler pour la ligne modérée.

### POURQUOI LA LUTTE EST-ELLE SI COMPLIQUÉE?

#### « C'est les gauchistes qui avaient raison »

Le problème est grave, clair et tranché. Pourquoi la lutte est-elle si compliquée? C'est que la guerre de classe est « tantôt ouverte, tantôt dissimulée » (Le Manifeste, chapitre I), et le plus souvent, et systématiquement, dissimulée. Alors, la lutte révolutionnaire n'est pas une grande avenue toute droite, un long fleuve tranquille. La première contradiction rencontrée est celle

qui oppose défense de l'emploi et défense des conditions de travail. Cette contradiction fournit le titre d'un livre récent : « Vivre et mourir de l'amiante ». Ce livre traite des « controverses qui ont accompagné les stratégies syndicales à Condé-sur-Noireau »<sup>18</sup>.

Nous avons déjà cité le « Ferodo assassin » du Secours Rouge en 1971. « Dans la fièvre militante qui fait suite à mai 1968, le Secours Rouge, composé d'étudiants en médecine et d'infirmiers venus de Caen, semble avoir trouvé rapidement des relais à l'intérieur de l'entreprise »<sup>19</sup>. En particulier parmi les jeunes. « C'était un mouvement politique oui, mais ça plaisait bien aux gars... Ils ont trouvé un écho favorable à la CFDT, sauf les vieux qui étaient un peu frileux... On ne voulait rien casser parce que Ferodo donnait du boulot à 2500 personnes! »<sup>20</sup>.

Première contradiction, par conséquent : conditions de travail et emploi. Ce n'est pas la seule. « Après quelques mois de mobilisation, le Secours Rouge disparaît... »<sup>21</sup>. « Pour les militants CFDT, les actions sur les conditions de travail gardent une place centrale ». « La CGT gagne une part de l'électorat ouvrier en défendant le pouvoir d'achat, à savoir les salaires mais aussi les primes accordées en fonction du rendement et les primes d'insalubrité pour les postes particulièrement exposés à la poussière. » « C'était dégueulasse mais tout le monde se battait pour y aller »<sup>22</sup>. Deuxième contradiction : conditions de travail et primes. Les deux piliers du syndicalisme, la défense de l'emploi et celle du salaire, semblent s'opposer à une troisième exigence, « ne pas perdre sa vie à la gagner ». Suffit-il d'ajouter un troisième axe de revendications ? Pas si simple. Car la contradiction qui les oppose tient du rapport entre l'immédiat et le long terme. Or ce sont les « communistes » qui se « distinguent » en ce que, « dans les différentes phases de développement que traverse la lutte entre prolétariat et bourgeoisie, ils représentent toujours les intérêts du mouvement dans sa totalité » (Le Manifeste)<sup>23</sup>. Anticiper est donc une autre démarche, moins spontanée. Un vieux de la CGT de Condé avouera à l'auteur de ces lignes au cours d'une manifestation à la fin des années 1990 : « Maintenant on peut le dire, c'est les gauchistes qui avaient raison ». En 1971, ce n'était pas évident.

## Anticiper, mais aussi élargir

Le mouvement total « dans ses différentes phases » n'est que la deuxième caractéristique des communistes selon le Manifeste. La première est l'internationalisme. Amputée de l'adjectif « nationales », la phrase est celle-ci : « Dans les différentes luttes des prolétaires, ils mettent en avant et font valoir les intérêts communs à tout le prolétariat ». Il ne s'agit pas ici d'anticiper mais d'élargir, il ne s'agit pas seulement de maîtriser le temps, mais l'espace. Les premières frontières à briser sont celles de l'usine. L'auteur du livre sur cette « histoire syndicale » de Condé fait le constat suivant<sup>24</sup>, qui semble confirmer les affirmations du *Que faire?* de Lénine : « A chaque intervention extérieure a correspondu un renouveau dans le combat : le Secours Rouge (1971) a libéré la parole syndicale, modifiant définitivement le vocabulaire et les moyens d'actions, l'association écologiste ALCSPE (1975)<sup>25</sup> a élargi la problématique d'entreprise à une question environnementale, le collectif Jussieu (1976) a rendu possible l'avènement d'une loi (1977), l'association des victimes de l'amiante (1996) est intervenue dans la décision d'interdire l'amiante en France (1997), dans l'avènement de la retraite anticipée (1999), [dans la mise en place d'un fond d'indemnisation de toute victime de l'amiante, y compris environnementale, c'est-à-dire pas directement du fait de l'expositions au travail], et dans l'interpellation d'un juge pénal, avec l'appui de toxicologues et d'avocats spécialisés. Ce n'est pas un hasard si les syndicalistes ont eu recours à une aide extérieure pour chaque « action charnière » qui a changé le cours de leur histoire ».

La rencontre entre Henri Pézerat, du collectif Jussieu, et les filles d'Amisol, à Clermont-Ferrand, en 1976, est une autre page remarquable de l'histoire de notre lutte de classe<sup>26</sup>. Quelques phrases d'une interview à lire intégralement :

« Marie-Jeanne : Henri s'est aperçu tout de suite qu'on ne savait absolument rien. (...) Il ne savait pas comment nous le dire. (...) Et nous on sentait qu'il y avait quelque chose de monumental qui allait nous tomber sur la tête. (...) »

Marie-Antoinette : Il y a eu des morts.

Marie-Jeanne : Il y en avait eu d'autres mais on n'avait pas fait attention ».

Nous l'avons écrit : Les ingénieurs de fabrication, de sécurité, les médecins du travail et tous les experts sont complices. Tous pourris, les intellectuels ? Non, on le sait. La réalité est complexe, elle n'est pas « tout blanc ou tout noir ». Les réflexes de classe peuvent faire oublier cette réalité, notée par Marx en 1847 : « Au moment où la lutte des classes approche de l'heure décisive, le processus de décomposition de la classe dominante,

de la vieille société tout entière, prend un caractère si violent et si âpre qu'une petite fraction de la classe dominante se détache de celle-ci et se rallie à la classe révolutionnaire (...) et notamment cette partie des idéologues bourgeois qui se sont haussés jusqu'à l'intelligence théorique de l'ensemble du mouvement historique »<sup>27</sup>. En résumé, une masse de complices, et une « petite fraction » qui apporte une « aide extérieure ». Les choses se compliquent encore quand on constate qu'une partie des prolétaires, formés par leurs pratiques militantes dans le cadre de leurs organisations, « se détachent » de leur classe d'origine, deviennent des spécialistes et une partie eux aussi de la classe intermédiaire. Michel (le prénom a été changé), le leader de la CFDT de Condé aux affinités gauchistes des années 1970, est devenu dans les années 1980... membre du Comité Permanent Amiante<sup>28</sup>.

## DU CPA À L'ANDEVA

### Parlez-nous du CPA, s'il vous plaît

Le CPA « a été créé en France par les industriels de l'amiante pour protéger leurs intérêts »<sup>29</sup>. Cette affirmation mérite immédiatement deux remarques. Premièrement, « le milieu patronal était coordonné au niveau international et conseillait ses membres sur la manière d'éviter l'interdiction de l'amiante ». Il s'appuyait sur les expériences des situations « en Amérique du Nord, en Grande-Bretagne et dans d'autres pays ». Les conclusions d'une conférence tenue à Londres en novembre 1971 sont absolument croustillantes : « Les chats endormis peuvent se réveiller brutalement, faire entendre leur voix et montrer leurs griffes... Vous devez vous préparer à l'avance ». Le CPA est créé en 1982. Le patronat est syndiqué, organisé, il sait prendre des initiatives pour défendre sa classe.

Deuxième remarque. Le CPA a imploré en 1995. Il est alors dénoncé comme lobby patronal, destiné à défendre une cause indéfendable. Mais ceci reste une « lecture post-1995, pas celle des protagonistes à l'époque où il est créé ». « Officiellement, la paternité en revient à Dominique Moyen, directeur général de l'INRS, l'Institut national de recherche et de sécurité, en réalité elle revient à Marcel Valtat, créateur du CES (Communications économiques et sociales) »<sup>30</sup>.

L'INRS est « tout ce qu'il y a de bien ». C'est un organisme paritaire, géré donc conjointement par les syndicats et le patronat. Il a été créé en 1947 sous l'égide d'un autre organisme paritaire, la Sécu, et il est destiné à travailler quasi exclusivement pour elle, en vue de la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail<sup>66</sup>.

Marcel Valtat? C'est un ancien camarade. Ancien communiste, résistant, membre du cabinet ministériel de Charles Tillon, démissionnaire du Parti en même temps que lui. Il galère pendant des années, fait de la poterie dans le midi de la France. Et en 1962 il crée un cabinet de conseil aux entreprises. C'est à ce titre qu'il réunit les membres du CPA, représentants des entreprises productrices ou utilisatrices de l'amiante, médecins spécialistes, représentants des ministères du Travail, de la Santé, de l'Environnement, représentants de la Sécu, et syndicalistes de toutes les centrales sauf FO.

Le CPA est financé, à raison de 600 000 francs par an, par l'AFA, l'association française (patronale) de l'amiante ; soyons précis : le poids lourd de cette AFA est Saint-Gobain, la maison mère d'Everite. Payé par les patrons, alors? Comme toute instance représentative obligatoire, comme tout militant syndical, comme tout salarié!

Autrement dit, le CPA n'est pas un accident de l'histoire, une erreur exceptionnelle, un arbre qui permettrait de cacher la forêt. C'est toute une politique syndicale, une cogestion paritaire, un syndicalisme responsable et négociateur qui sont à l'œuvre, et qui doivent être mis en cause.

Pendant que les partenaires sociaux étudient, négocient, et pondent des rapports, les marchands de mort poursuivent leur commerce, et les travailleurs comme la population continuent d'inhaler les poussières mortelles. Et ceci pendant 13 ans. Combien de morts? A mettre sur le compte du réformisme, en tant que bouée de sauvetage du capitalisme en crise!

« En 1992, dans une école de Pontoise (Val d'Oise), enseignants et parents d'élèves découvrent la présence massive d'amiante dans les faux plafonds et s'inquiètent. Le maire ferme les classes. Un instituteur prévient la CGT... qui renvoie sur le CPA. Pas moins de cinq membres du comité participent alors à une réunion publique à Pontoise. Selon les procès verbaux de Marcel Valtat, leur « témoignage rassure les parents et permet de dédramatiser la situation ». L'école est rouverte » (Le Monde, 23 avril 2005)<sup>31</sup>. Vous avez bien lu : La CGT renvoie sur le CPA.

### Pourquoi le CPA est devenu emblématique?

Emblématique du paritarisme et de la cogestion. Le mot d'ordre central du CPA, sa philosophie, c'est l'usage contrôlé. Comme n'importe quel produit, comme n'importe quel outil, un mauvais usage est dangereux. Quel est le bon usage? En-dessous de quelle dose l'amiante est-il inoffensif? Quel seuil faut-il respecter, combien de fibres par litre d'air?

Mais nous ne sommes plus à l'époque du scandale des usines transformatrices, comme Ferodo et Amisol, où les ouvriers et ouvrières manient des tonnes de fibres et meurent d'asbestoses, parfois en quelques années. On est passé aux utilisateurs et aux cancers, à la diffusion massive, y compris dans les poumons de la petite voire de la grande bourgeoisie, aux périodes de latence de plusieurs dizaines d'années, et à la nocivité potentielle de chaque fibre. Cette instance en vue d'un usage contrôlé est créée précisément parce qu'on sait, scientifiquement, qu'un usage contrôlé est impossible. Autrement dit, c'est un organe de mensonges, un lobbying défensif, la mise en place d'un enfumage. Non pas un réformisme ordinaire, mais un réformisme de sauvetage d'un système en faillite.

Michel Odet, le représentant CGT au CPA, est tout-à-fait conscient du malaise. « Certains, dit-il, avaient peur de servir d'alibi, or il faut que les partenaires sociaux arrivent à un certain consensus. A la CGT, nous sommes contre la politique de la chaise vide »<sup>32</sup>. Paul Malnoë, militant FO de Saint-Nazaire, siège au conseil d'administration de l'INRS. Il n'est donc pas contre le paritarisme. Mais il sait ce qu'est l'amiante. Il refuse de siéger au CPA, qui a « pour but, écrit-il, de réhabiliter l'emploi de l'amiante ».

### Le contexte : les années de Gauche

Le contexte n'est pas indifférent à l'affaire. La Gauche arrive au pouvoir en 1981, le CPA est créé en 1982. Dans l'histoire de ce lobby apparaitront les noms de Martine Aubry, Claude Allègre, ou Bernard Kouchner, au Travail, à l'Education nationale, à la Santé. Dans ce contexte politique, non seulement les cibles syndicales ne sont plus, de manière aussi évidente qu'auparavant, patronat et gouvernement, mais le patronat lui-même a tendance à être traité comme un partenaire légitime.

Plus précisément, de 1984 à 1987, Martine Aubry est directrice des relations du travail. Une directive européenne de 1983 durcit les exigences de protection contre l'amiante telles que fixées en 1977. Le gouvernement français freine jusqu'au dernier moment, la directive ne sera transposée que 4 ans plus tard<sup>33</sup>. En 1991, Martine Aubry est cette fois ministre du Travail. Son ministère a ses représentants au CPA ; et son gouvernement continue à boudier autant que faire se peut les directives européennes. Dans les autres pays d'Europe, depuis que l'Islande a interdit l'amiante sur son territoire en 1983, le vent de l'interdiction totale se répand.



La docteur Marianne Saux, proche collaboratrice de Martine Aubry de 1985 à 1987 puis en 1991, tente une explication : « Dans cette affaire, elle a peut-être été obligée de tenir compte de la place du monde économique dans notre pays ». Supprimons « dans notre pays », car ces contraintes ne sont pas spécifiquement françaises. Reste donc ce « monde économique », auquel il faut bien faire une place...<sup>34</sup>

Avec des gouvernements de « Gauche », un CPA efficace, et des syndicats consentants, car leur direction est entièrement soumise au réformisme, « la France finit par devenir le plus grand consommateur d'amiante en Europe »<sup>35</sup>.

### Le contexte : les années chômage

La crise politique du réformisme est en grande partie une conséquence de la crise économique. Un chômage de masse apparaît au milieu des années 1970. L'usage contrôlé semble pouvoir concilier l'emploi (l'usage) et les conditions de travail (le contrôle).

L'emploi est l'instrument de chantage principal du patronat. Le ministère de l'Industrie lui-même prétendait en 1995 qu'une interdiction de l'amiante ferait disparaître 10 000 emplois<sup>36</sup>. Les ministres et fonctionnaires ne sont pas les seuls à reprendre les arguments du patronat. Si l'amiante est interdit, par quoi le remplacer ? C'est la question des produits de substitution. Michel Odet, le membre CGT du CPA, a une position qui a l'apparence du bon sens : « Nous sommes en faveur de l'utilisation d'un produit de remplacement, mais il faut d'abord le tester du point de vue de la sécurité avant de l'utiliser »<sup>37</sup>. D'accord, mais pour plus tard ! C'est exactement la position du CPA<sup>38</sup>.

Une position syndicale « de classe » aurait pu être de :

- Vulgariser l'état des connaissances sur les dangers de l'amiante,
- S'en tenir au principe de précaution, compte tenu des alertes sur la santé déjà anciennes, pour arrêter importation et production de matériaux amiantés,
- Dénoncer le fait que le procédé alternatif mis au point par les frères Blandin dès les années 1950, parce qu'ils voyaient leurs ouvriers mourir, a été racheté par Saint-Gobain pour qu'il ne soit pas utilisé<sup>39</sup>,
- Révéler que l'usine Eternit de Thiant, dans le Nord, fabriquait des produits ignifuges sans amiante dès 1984... mais seulement pour l'exportation<sup>40</sup>,
- Exiger de l'Etat qu'il développe la recherche sur les produits de substitution et la reconversion des usines de fabrication et de transformation d'amiante vers ces produits de substitution (le CPA est créé durant la période des nationalisations).

Si vous voulez que soit donnée aussi la parole au représentant CFDT au CPA – il s'appelait Le-lage –, vous aurez une extension intéressante de la notion de contrôle : « La notion même d'usage contrôlé d'une substance dangereuse implique un droit renforcé de contrôle des travailleurs »<sup>41</sup>. Sachant qu'à ce niveau de responsabilité, un « droit renforcé de contrôle » doit sans aucun doute se comprendre comme un droit renforcé pour les représentants des travailleurs.

### Une association

1993. Nette victoire de la Droite aux législatives en mars ; Edouard Balladur est nommé premier ministre. Le réseau Ban Asbestos (littéralement « bannir l'amiante ») est créé. C'est un réseau international d'associations de lutte contre l'usage de l'amiante.

1994. Plusieurs victimes de l'amiante à Jussieu, retour du scandale. Décès de plusieurs professeurs d'un lycée technique à Gérardmer.

1995. Dissolution du CPA. La rencontre d'Henri Pézerat, d'Annie Thébaud-Mony (directrice de recherche à l'INSERM) et de Patrick Herman (lanceur d'alerte sur l'amiante) donne naissance à Ban Asbestos France.

1996. Création de l'Andeva en février. Décret d'interdiction de l'amiante au J.O. du 26 décembre.

L'usage contrôlé de l'amiante s'effondre donc avec un certain usage contrôlé du capitalisme par la Gauche. Sur le plan organisationnel, c'est une association de lutte qui prend le relais des organisations syndicales engluées dans la concertation. Un des ancêtres directs de l'Andeva est le comité Jussieu, avec Henri Pézerat. Les deux autres associations fondatrices sont la FNATH<sup>42</sup> et l'Alert, association pour l'étude des risques au travail.

A Condé-sur-Noireau, depuis 1992, on avait commencé à « compter les morts » par cancers<sup>43</sup>. La création d'une association locale, l'Aldeva, en juin 1996, est portée par un jeune de la CGT. C'est un autre jeune qui, ayant claqué la porte de la CFDT, a créé une section FO ; celle-ci était devenue immédiatement majoritaire aux élections suivantes, en 1995<sup>44</sup>. Une association de lutte contre l'amiante aurait dû permettre de dépasser les logiques boutiquières de concurrence entre syndicats. Mais CFDT et FO y voient une manœuvre de récupération de la CGT. Et effectivement, 20 ans après avoir combattu les « gauchistes » comme Henri Pézerat, on les suit comme si de rien n'était... Ce retournement est loin d'être unique en France. De même que des déçus du PCF quittent « le parti » et orientent leur dévouement militant vers la CGT



ou diverses associations, l'Andeva permet à des équipes militantes entières de la CGT, comme celle de Condé, d'opérer un virage politique sur ce terrain de lutte de l'amiante, sans bilan, sans critique et autocritique, donc sans solidité politique nouvelle.

Une association, on l'a vu dans l'histoire emblématique de notre vallée de la mort, est une structure plus ouverte qu'un syndicat. On ne demande pas aux adhérents : « Est-ce que vous faisiez grève, vous ? »<sup>45</sup>. Elle peut être un lieu plus facile d'alliance entre les travailleurs d'une boîte et leurs familles – les ayants-droit d'un défunt en particulier – et toute victime dans la population en général, « environnementale » ou de petites boîtes. Elle ne s'attaque pas seulement et directement au patronat à travers tel ou tel patron, mais plutôt par le biais de l'Etat, des médias, de l'opinion publique, et des procédures juridiques. Avec, rapidement, des milliers d'adhérents confrontés clairement à un danger mortel, elle semble gérer les contradictions inhérentes aux réformes sur une base solide. Et pourtant...

## LES CONTRADICTIONS DES RÉFORMES

### *Prévenir et réparer*

Plusieurs associations de l'Andeva se nomment CAPER, comités action prévenir et réparer. Prévention et/ou réparation est une vieille contradiction en matière de conditions de travail.

Cette contradiction est présente dans les premières lois en la matière, celle du 12 juin 1893 et celle de 1898. La première fait obligation aux employeurs de tenir leurs établissements « dans un état constant de propreté » et dans des « conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires à la santé du personnel ». L'Etat agit là en tant que quartier général de la bourgeoisie, pour préserver des dégâts d'une exploitation abusive la qualité et la productivité de la force de travail de la France, outil essentiel de la production de plus-value. La seconde loi « déplace le problème vers l'indemnisation des accidents du travail, indépendamment des causes des accidents eux-mêmes »<sup>46</sup>. Elle donne à chaque capitaliste de l'industrie la possibilité de se soustraire à moindres frais aux obligations de prévention de la première loi. D'autant mieux que la maladie d'origine professionnelle est à effet différé et sera difficile à attribuer précisément à tel ou tel employeur.

Annie Thébaud-Mony admet : « Certes, il est fondamental que le droit à la réparation soit non seulement maintenu mais amélioré »<sup>47</sup>. Mais c'est pour mieux insister, comme Henri Pézerat, sur le piège de la seule réparation. Nécessaire mais pas

suffisant. La démarche patronale est en effet la suivante : J'ai provoqué morts et maladies ; si vous réussissez à prouver que je suis responsable, et si vous arrivez au terme du parcours d'obstacles qu'est la « justice », alors je sortirai mon carnet de chèques, par ailleurs bien alimenté grâce à votre travail ! C'est ainsi que le fait d'avoir un gros compte en banque devient un permis de tuer.

La première victoire, pour l'Andeva, a été l'interdiction de la production et de la commercialisation au 1<sup>er</sup> janvier 1997. Voilà de la prévention. La deuxième victoire a été l'ouverture d'une cessation anticipée d'activité pour les travailleurs de l'amiante en mars 1999. C'est déjà de la réparation. La troisième victoire a été la création du FIVA, fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante, dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2001.

Henri Pézerat met alors en garde contre tous les dangers et les insuffisances de ce dernier acquis. Il rappelle qu'une réforme a pour but de « retrouver une paix sociale gravement compromise ». A la fois le résultat positif de la lutte, et le moyen d'empêcher celle-ci de se développer. La plate-forme politique de VP ne dit pas autre chose : « une réforme... à la fois une victoire, un rapport de forces établi face aux exploiters, mais aussi pour ces derniers un moyen d'acheter la paix sociale, de calmer le jeu, de contenir la tendance à la révolution » (cahier 3 page 7).

Les anciennes d'Amisoul Clermont-Ferrand ont pris la création du FIVA « non pas comme une victoire du mouvement de lutte contre l'amiante mais plutôt comme un « lot de consolation » visant à faire taire les victimes, alors qu'elles attendent que justice soit faite »<sup>48</sup>.

La loi oblige à une réparation intégrale du préjudice subi. Mais quel est le juste prix de la vie d'une personne humaine ? « On ne se bat pas pour l'argent, disent souvent les victimes ou leurs familles, mais pour la reconnaissance ». Ou bien : « Il faut les attaquer au portefeuille, il n'y a que ça qui leur fait mal ». Le jeune qui a fondé l'Aldeva de Condé s'est posé ce problème, et sa première réflexion ne sort pas d'une logique de fric : « Il faut absolument que la réparation coûte plus cher que la prévention. (...) On se bat juridiquement pour la justice intégrale. (...) Quand ça coûte, ça dégoûte. (...) Et là, la prévention, on la mettra en place »<sup>49</sup>.

Une réparation intégrale qui ne soit pas uniquement financière, c'est aussi une condamnation au pénal.

## Réparation et justice

La logique judiciaire, c'est que la « justice » soit d'abord pénale (condamnation des responsables) puis civile (indemnisation des victimes ou de leurs ayants droit). Or le constat est toujours vrai au jour d'aujourd'hui : la logique d'indemnisation « s'est imposée au détriment d'une exigence de justice pénale en référence aux interdits fondamentaux : ne pas tuer, ne pas mettre autrui en danger »<sup>50</sup>. François Malye expliquait déjà pourquoi en 2004 : « Si les rares instructions judiciaires ouvertes dans des tribunaux sont enlisées depuis de longues années, c'est aussi parce que l'État a été reconnu fautif. Et les responsables politiques et administratifs qui ont adhéré à « l'usage contrôlé » de l'amiante sont si nombreux que le jugement de cette affaire entraînerait une hécatombe – cette fois dans la France d'en-faut – bien trop dévastatrice »<sup>51</sup>. Cette France d'en-haut comprend aussi, on l'a vu, les directions syndicales. En 2012, cinq anciens membres éminents du CPA sont mis en examen ; Martine Aubry est elle-même convoquée par le juge Bertella-Geffroy. Résultat ? Cette dernière a démissionné en février 2013, déclarant à cette occasion : « Je suis entrée dans la magistrature car je croyais en la Justice. Je vais en sortir, je n'y crois plus ».

Dernier exemple en date : fin juin 2017, les trois magistrats du Pôle Santé publique instruisant le dossier pénal de l'amiante et le Parquet de Paris demandent d'abandonner les poursuites contre Eternit (5 sites en France), Valéo (site de Condé-sur-Noireau) et Everite (6 sites en France). Annie Thébaud-Mony, répondant au magazine Politis, analyse : « Le Parquet de Paris n'a pas pu prendre cette décision sans en référer au Garde des Sceaux, François Bayrou, ou sa successeuse Nicole Belloubet. Ils n'ont pas pu agir sans son aval. Eternit, c'est l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), c'est la construction, des lobbies très bien placés auprès d'Emmanuel Macron ».

Étendre la lutte sur le terrain juridique est positif. Compter sur l'État, sur la loi et la Justice, pour punir les capitalistes et les obliger à changer leur mode de production, c'est essentiellement réformiste. Ce sont les capitalistes qui « obligent » l'État, qui lui dictent leurs lois de mille manières. La création et le fonctionnement du CPA en sont un exemple éclatant. « Falsifier les rapports économiques en les traduisant en langage juridique », c'est « la manière de Proudhon », écrivait Friedrich Engels<sup>52</sup>.

« Les assassins », « ils le savaient ». Il faut donc les condamner, les empêcher de nuire. C'est faisable. Mais pour ce qui concerne le savoir, comment

fait-on ? Il nous faut nous en emparer collectivement. C'est moins évident ; ça commence dès maintenant mais ça demandera plus de temps. Ce sera même une véritable révolution.

La preuve que tout le reste n'est que réforme, c'est que ces derniers temps on assiste à une « contre-révolution jurisprudentielle », selon l'expression d'un responsable nationale de l'Andeva. On lit dans le dernier bulletin de l'association (mai 2017) : « Les indemnisations sont en baisse dans certains tribunaux. Il arrive que l'indemnisation de la Cour d'appel soit inférieure à celle accordée par le Tass. (...) Ne dépensez pas l'argent versé sur votre compte suite à la décision du Tass » [tribunal des affaires de sécurité sociale].

La fille d'un professeur de Jussieu mort d'un mésothéliome en 2003, affirmait : « Je suis persuadée que, devant le nombre de victimes, on se débrouillera pour faire une loi qui limitera les indemnisations »<sup>53</sup>.

Déjà des lettres circulaires internes à la Sécurité Sociale demandent aux médecins-conseils d'attribuer aux victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle des taux d'incapacité permanente inférieurs au barème. Et début juillet 2017, la Cour d'Appel de Metz a cassé le jugement des Prud'hommes de Forbach qui avait indemnisé le préjudice d'anxiété de 755 gueules noires du fait de leur exposition à des dizaines de produits cancérigènes au fond de la mine. Il n'est plus question de « réparer » : c'est la « Justice » !

## Anticiper et élargir

L'amiante n'est qu'un produit parmi 100 000. La France, un pays parmi 200. Si nous élargissons l'image, voyons-nous l'amiante et la France jouer un rôle de locomotives ? Des acquis comme la retraite à partir de 50 ans, par exemple, pouvant servir de modèle ?

Nous avons pointé l'interdiction en 1997, le FIVA en 2000. La retraite à 50 ans ? Il s'agit d'un dispositif de départ anticipé, créé en 1999, à raison d'une année de pré-retraite pour trois ans d'exposition à l'amiante, à soustraire de 60 ans (et non 62). Pour en bénéficier, il faut

- soit avoir une maladie causée par l'amiante et reconnue par la Sécu,
- soit avoir travaillé dans une entreprise ou un établissement reconnu par le ministère du Travail. Autrement dit, l'État garde la main sur le volume des pré-retraites accordées. Et en accorde de moins en moins ces derniers temps.

Le FIVA nous écarte de la CIVI (de la commission d'indemnisation des victimes d'infractions), disait Pézerat. Tous les acquis des victimes de l'amiante

sont déclarés spécifiques. Un des dix critères de l'usine à gaz du C3P (le compte personnel de prévention de la pénibilité) est « agents chimiques dangereux ». L'amiante en est explicitement exclu. Régime particulier, qui sera peut-être attaqué un jour comme privilège exorbitant, si la situation paraît suffisamment calme.

Que s'est-il passé dans ces années 1997-2000? Une vague de victimes « civiles », un raz-de-marée de procédures juridiques, un scandale médiatico-politique, une mise en cause de l'Etat<sup>54</sup>. Il était nécessaire d'arroser l'incendie de quelques réformes, pour l'éteindre, pour veiller aussi à ce qu'il ne reprenne pas de la vigueur et ne se propage pas plus largement. Les travailleurs et victimes de l'amiante avaient démolé quelques belles barrières, ouvert une brèche où d'autres auraient pu s'engouffrer : l'invisibilité de l'agression, l'importance du délai de latence, la non-pertinence de la notion de seuil, la reconnaissance collective d'entreprises. Un modèle en matière de pénibilité et d'écologie ; on peut penser aux perturbateurs endocriniens, aux rayonnements ionisants, aux nanotechnologies à tous les CMR, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques.

L'Andeva dans les années 1990 s'est créée face aux syndicats, avec une divergence simple : avec l'amiante, on ne négocie pas, on le combat. C'est ce qui lui a attiré nombre de militants syndicaux qui ne trouvaient pas dans leur organisation syndicale cette voie de la lutte de classe. La leçon aurait-elle pu porter plus largement? Les conditions étaient-elles réunies pour que ce soit possible?

Implicitement l'Andeva menait le combat en espérant que gagner des réformes qui contaminent d'autres maladies professionnelles que celles de l'amiante. Et en 2002, les avocats de l'Andeva ont ouvert une brèche énorme quand la Cour de Cassation établit que le contrat de travail crée non seulement une obligation de moyen, mais aussi une obligation de résultat dans la protection de la santé du travailleur. Obligation suivie d'une énorme jurisprudence allant jusqu'à la souffrance au travail.

Mais explicitement, les associations de l'Andeva se limitent à l'amiante et c'est un des motifs de rupture des dirigeants d'associations qui sont partis fonder en 2014 la CAVAM, la Coordination des Associations des Victimes de l'Amiante et de Maladies Professionnelles. Mais avant eux, cette question de l'ouverture aux autres dégâts du capitalisme sur la santé a été l'un des principaux motifs de rupture de militants autour de Henri Pézerat : ce dernier plaidait en 2008 pour que « de crée une nouvelle association travaillant sur l'ensemble des risques professionnels et environnementaux ».

De fait, aujourd'hui, l'Andeva s'ouvre officiellement à d'autres victimes de maladie professionnelle. Le temps perdu peut-il se rattraper? L'une des réformes Macron du Code du Travail est le retrait pur et simple du critère « agents chimiques dangereux » du compte pénibilité, pour le renvoyer aux négociations de branche ou d'entreprise. A un certain moment, il va être difficile d'escamoter... la condition ouvrière.

### Le mouvement dans sa totalité

Et la France parmi 200 pays? Loin d'être à l'avant-garde en Europe, nous l'avons vu, elle a été, à l'époque de la Gauche, le pied sur le frein. Et une des qualités de l'Andeva est visiblement son internationalisme. Comment rester « français » quand en France même, à côté de Saint-Gobain sévisait une société franco-helvético-belge nommée Eternit. Quand le français Saint-Gobain lui-même, confronté à l'interdiction de 1997, délocalise au Brésil<sup>55</sup>. Quand on sait que le CPA avait été créé sous impulsion anglo-américaine<sup>56</sup>, et avait lui-même la volonté d'« évangéliser d'autres pays et les convertir à l'usage contrôlé ». La Belgique, le Mexique, le Brésil, la Tunisie, le Portugal et la Pologne ont été impactés par le CPA<sup>57</sup>.

Contrairement à une vision simpliste, économiste, le processus de mondialisation amorcé dans les années 1970 ne vise pas que les pays à bas salaires, surtout s'agissant d'un produit comme l'amiante. Ce qui est apprécié avant tout, c'est la dictature. Législation favorable aux capitalistes, répressive pour les travailleurs. Et le premier argument des empoisonneurs mondialisés est alors : c'est légal. Le deuxième est plus osé<sup>59</sup> : « La preuve de la toxicité de l'amiante dans ces pays n'est pas établie ». Mais que dire du troisième argument, extrait de la conférence internationale organisée en 1986 par le comité de valorisation de l'amiante créé trois ans plus tôt : « L'espérance de vie étant dans ces pays bien moindre que dans les pays du Nord, les individus exposés à l'amiante ont toutes les chances de mourir d'autre chose que des maladies liées à l'amiante ». De toutes les façons, ils crèvent, alors... C'est ainsi que « les industriels sont parvenus à imposer la poursuite planétaire de la production d'amiante »<sup>60</sup>.

Si l'on regarde la situation actuelle de sa production et de la consommation dans le monde, l'amiante est devenu quasiment une affaire de BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine, South Africa). Nos chers industriels français ont « admirablement » rebondi, comme le rappelle Annie Thébaud-Mony dans Politis : « Comment se fait-il que la justice soit incapable d'assumer 100 000 morts comme étant un crime. D'autant que c'est en réalité en millions

de morts que se chiffre le scandale : Eternit et Saint-Gobain sont allés ouvrir la plus grande mine d'Amérique latine au Brésil, qui est devenu le troisième producteur mondial d'amiante. Ce sont des milliers de victimes qu'on ne connaîtra pas, parce qu'accéder à un diagnostic de mésothéliome ou cancers broncho-pulmonaires dans les conditions de pauvreté d'une grande partie des ouvriers de la construction au Brésil est une vue de l'esprit. L'invisibilité des victimes est utilisée pour que des juges, des procureurs, des magistrats dénie l'existence de crimes par milliers.»

Et, avec l'arrêt de la production au Canada en 2014 et une progression de l'interdiction sur le continent latino-américain, le trafic oriental, russo-asiatique, est devenu dominant. Autrement dit, avec ses caractéristiques particulières (les mines ne sont pas délocalisables!), la destinée de l'amiante a suivi celle du capitalisme mondial. Alors, il est plus facile de nouer des solidarités de lutte à Bruxelles et à Turin qu'à Pékin et Moscou, mais l'internationalisme, c'est aussi avoir une vision du « mouvement dans sa totalité »<sup>23</sup>. La guerre contre l'amiante est loin d'être gagnée, et celle contre le capitalisme encore moins!

Autre remarque sur l'internationalisme. Il est logiquement plus fréquent dans nos associations de voir des victimes âgées, résidentes en France depuis longtemps, que des victimes jeunes, venues ou pas d'Afrique ou d'ailleurs. Mais l'affaire de l'amiante aujourd'hui, c'est aussi le désamiantage, voire la démolition ou la rénovation de bâtiments illégalement, sans désamiantage. Des chantiers où l'on trouve souvent des travailleurs sans-papiers. Une étude de l'INRS publiée en juillet 2004 énonçait que 76% des chantiers de défilage ne respectaient pas la réglementation<sup>61</sup>. Et le ministère du Travail, en novembre 2005, constatait sur les chantiers de désamiantage « des anomalies graves dans 67% des cas »<sup>62</sup>.

## DEUX, TROIS, QUATRE ORGANISATIONS...

### Andeva et Cavam

Henri Pézerat est décédé en 2009. Sa mise en garde de 2003 à l'AG de l'Andeva semblait être restée personnelle et sans suite – du moins, aux yeux d'un simple adhérent. Pourtant, à notre connaissance, elle a abouti à la rupture entre l'Andeva et Ban Asbestos France, entraînant

les victimes ouvrières d'Amisol dans son sillage. Puis est née l'association Henri Pézerat Travail Santé Environnement. Et voici qu'en 2014 les mises en garde deviennent massives. A l'AG annuelle de l'Andeva du 28 juin, les votes contre du bilan d'activité totalisent 32%, alors qu'ils étaient de 0,5% l'année précédente. La critique principale des opposants, telle qu'elle apparaît dans leur compte-rendu, est formulée ainsi : « Face à une situation sociale et économique dégradée par la politique d'austérité du gouvernement, l'Andeva a borné son activité 2013 à des audiences dans les ministères et les institutions, se refusant à organiser les mobilisations de nature à construire des rapports de force qui auraient pu peser sur certaines décisions et/ou orientations défavorables aux victimes de l'amiante. »

L'année 2013 est l'année suivant l'élection de François Hollande et le retour de la Gauche au pouvoir. On peut voir en filigrane chez les opposants un courant CGT-Front de Gauche. La direction majoritaire était d'autant moins prête à recevoir la critique qu'au conseil d'administration qui a eu lieu 8 jours avant, le 21 juin, un texte collectivement proposé par les historiques est adopté, dont la phrase principale est soulignée et en gras : « Rééquilibrer nos priorités : La prise en charge des victimes de l'amiante et de leurs familles dans ses trois dimensions (indemnisation, accompagnement social, soutien psychologique et médical) doit revenir au cœur des préoccupations et de la réflexion de l'association nationale et de ses instances. »

Les minoritaires ont le gouvernement PS dans le collimateur ; c'est sa politique qui est responsable... de tous les maux du capitalisme. Les majoritaires, pour leur part, prônent un véritable recentrage, pour reprendre un terme ayant servi à désigner le virage à droite de la CFDT en 1978 : « recentrage vers l'action syndicale » ; orientation en forme de lapalissade pour une organisation syndicale. Comprendre : moins d'ouverture et de radicalisme, plus de corporatisme et de défense voire d'accompagnement individuels. Ce recentrage semble poser peu de problèmes dans les associations locales, animées par la « majorité ». On peut y voir au moins cinq raisons, dont plusieurs tiennent à la difficulté de faire vivre la démocratie dans une organisation de quelques dizaines de milliers d'adhérents.

• La majorité des adhérents sont des individus victimes directes des maladies de l'amiante ou leurs ayants droit ; peu sont des militants non victimes, engagés par conscience, peu sont des représentants de collectifs de boîte, avec une expérience de lutte travailleurs-patrons,

- L'activité des animateurs des associations comporte un lourd travail de constitution de dossiers et de suivi administratif, judiciaire, médical et psychologique des victimes, et peu de débats critiques,
- L'Andeva est une coordination d'associations locales fédérées pour avoir plus d'impact national, notamment autour de la seule et unique manifestation nationale silencieuse d'octobre, mais pas une véritable organisation de mobilisation nationale à l'image d'une confédération syndicale.
- La direction nationale de l'Andeva est la seule vraie instance de débat, avec une prééminence de conflits de personnes et de pouvoir hérités de 21 ans d'existence, avec une prééminence également de dirigeants historiques « à vie » localisés

en région parisienne, géographiquement les plus proches des interlocuteurs gouvernementaux, parlementaires, syndicaux et judiciaires.

- Les débats en assemblées annuelles, sortes de congrès, sont peu ou pas du tout préparés sur la base de textes et résolutions débattues dans les associations locales et portées par des délégués mandatés.

Mais dans les associations qui sont dirigées par la minorité critique, les mêmes liens de confiance qui lient les administrateurs de base aux dirigeants locaux conduisent à des votes majoritaires de départ de l'Andeva.

Deux ans plus tard, en octobre 2016, se tient l'AG constitutive de la CAVAM. Cette association s'associe à Ban Asbestos France et à



l'association Henri Pézerat. L'Andeva perd un tiers de ses adhérents (environ 9500) et en conserve 17 600<sup>63</sup>. La CAVAM organise régulièrement depuis 2015 des mobilisations pour protester contre des décisions de justice de moins en moins favorables aux victimes de l'amiante. On peut penser logiquement que l'association fondée 20 ans auparavant paie des dérives bien connues : réformisme (« indemnisation et accompagnement des victimes »), corporatisme (amiante seul et pas les autres toxiques), bureaucratisme (ministères et institutions au lieu de luttes avec la base), centralisme parisien (anti-démocratique). Mais un épisode de cette année-clé des oppositions, 2014, nous éclaire sur la ligne des opposants.



Pierre Pluta, le secrétaire de l'Andeva, a cette phrase dans une vidéo : « C'est avec la complicité de médecins, de scientifiques, de politiques et de représentants de salariés que les industriels de l'amiante ont œuvré contre l'interdiction de ce poison. » Allusion, donc, à la participation des syndicats au Comité Permanent Amiante pendant 13 ans. Tollé dans une partie des rangs de l'Andeva. Nous sommes en septembre 2014, trois mois après l'AG annuelle. Voici le texte signé de sept associations : « Ainsi donc, des milliers d'internautes et plus particulièrement les jeunes générations qui ne connaissent rien de l'histoire de l'amiante en France et encore moins de celle du CPA, vont visionner ce clip sur « youtube » et entendront ce propos. Dans une période de crise profonde, marquée par la désespérance, la méfiance, le rejet du politique et des institutions qui conduisent au repli sur soi, à l'abstention et aux votes lepénistes, alors que le salut viendra de la solidarité intergénérationnelle et des luttes sociales, fallait-il en rajouter et jeter dans un clip « grand public » le discrédit sur les organisations syndicales françaises ? »

Il faut évidemment tenir compte du public auquel on s'adresse et de la situation. Mais c'est là, en réalité, une défense pure et simple du réformisme des directions syndicales. Et ce n'est pas défendre le syndicalisme que de défendre le réformisme de ses directions, au contraire. Il y a, au fond, deux attitudes possibles, que nous connaissons bien. Ou : Pas de critique de notre organisation, pas de critiques entre nous, cela fait le jeu de nos ennemis ; pas de divisions, il faut s'unir. Ou bien : Nous sommes fraternels et solidaires si nous disons franchement ce qui ne va pas, si nous avons le souci de signaler aux autres les dangers qu'ils ne voient pas ; nous serons forts si nous savons corriger nos erreurs à temps.

Conclusion provisoire : Entre l'Andeva et ses opposants regroupés dans la Cavam, les torts semblent partagés.

Pour être exhaustifs sur l'état d'émiettement du mouvement anti-amiante, il faut malheureusement évoquer deux autres départs d'associations ou de syndicats. En 2014, le syndicat CFDT des Mineurs de Lorraine, dont la commission ATMP défend les dossiers de plus de 750 anciens mineurs, s'était déjà montré critique quant à la résolution des contradictions de l'AG de juin avec les minoritaires. Fin 2014, il dénonce les pratiques financières douteuses d'une association locale de l'Andeva et exige de la direction nationale qu'elle oblige cette association à lui laisser le monopole de la défense des mineurs. La direction de l'Andeva estimant qu'elle n'en a pas les moyens, le syndicat a quitté l'Andeva.

En 2016, le Comité Jussieu (quelques historiques à l'origine de la création de l'Andeva) et l'Ardeva des Hauts de France, la plus grosse association locale, dirigée par le président de l'Andeva de l'époque, Pierre Pluta, quittent l'Andeva pour se doter de la liberté de choisir l'avocat pénaliste qu'ils préfèrent : Maître Dupont-Moretti.

Ce contexte d'émiettement du mouvement, conjugué à une dérive gouvernementale et judiciaire de soutien aux patrons, explique, à notre avis, en grande partie le recul progressif de la jurisprudence sur les victimes de maladies professionnelles, y compris sur l'obligation de sécurité « de résultat ».

### Pas clair!

L'Andeva : en février 1996, est créée une belle association de lutte, sur un problème grave, de vie et de mort, comme un héritage soixante-huitard qui a permis de dépasser les clivages entre syndicats, entre travailleurs dans les boîtes et en-dehors, avec, au centre, les travailleurs des boîtes et le syndicat le plus ouvrier. Et voilà que 20 ans après, on se retrouve avec une division qui ressemble comme deux gouttes d'eau à celle que l'on avait quittée. Deux gouttes d'eau trouble, en plus.

Nous avons évoqué les débats au sein de l'Andeva comme s'ils étaient simples. Mais ce ne sont que des hypothèses de notre part, à partir de quelques textes. Pas un mot, par exemple, dans le bulletin mensuel de l'Andeva, sur les départs successifs d'associations locales et sur leurs motifs. Et, de la part de ces associations locales, des explications qui ressemblent à un rideau de fumée. La décision de partir a été prise suite à un « long débat » dans le Bureau, à un « long débat » en AG. « Divergences sur le fonctionnement », « nouvelle approche dans les orientations », « manière de mener collectivement les luttes » (association de Bordeaux). Difficile de faire plus flou. Et quand nous avons essayé d'interviewer des militants, soit nous avons été bien accueillis par des gens qui nous ont déclaré : « On n'a pas vraiment compris », soit ce sont des militants qui ont bien compris puisqu'ils sont en responsabilité dans des associations dissidentes, mais ils nous disent ne pas avoir envie « de revenir là-dessus ». Un peu comme si on demandait à quelqu'un de nous expliquer les péripéties de son divorce!

Nous lançons donc un appel. Dites-nous si notre vision des contradictions est à côté de la plaque, et pourquoi. Dites-nous ce que nous ne savons pas et qui peut être une leçon utile pour tout militant ouvrier.

Nous nous sommes beaucoup référés à Annie Thébaud-Mony et Henri Pézerat, c'était assez incontournable sur l'amiante et les conditions de travail. Nous avons vu l'un et l'autre critiquer l'Andeva. Ou plutôt la ligne suivie par l'Andeva et portée par sa direction majoritaire. Et que mettent-ils en avant, eux, positivement?

Eventuellement une association. Ban Asbestos, GISCOP 93... Un lieu de coopération entre travailleurs et scientifiques, médecins et autres spécialistes « pour instruire la preuve juridique de la mise en danger et le refus de la fuite en avant mortifère qui nous est imposée »<sup>64</sup>. Le pénal, en particulier. Tout le dernier livre d'Annie Thébaud-Mony est structuré « en référence au Code de procédure pénale et au Code du Travail » et lance en conclusion : « A quand la création d'un tribunal pénal international du travail? »<sup>65</sup>. Voilà qui, après une critique de l'Andeva, fait beaucoup de points communs avec l'Andeva.

Nous nous sommes interrogés sur la Cavam. Des militants, qui sont aujourd'hui dans cette nouvelle association, se plaignaient, sans jamais en donner d'exemples probants, d'un certain anti-cégétisme. Mais dans la direction actuelle de l'Andeva, il reste d'autres militants CGT critiques par rapport au départ des ténors de la CAVAM. Alors, anti-cégétisme ou querelles au détriment de la cause commune? Et si on s'en tient au nom lui-même de Cavam, et qu'on enlève ce qui en constitue le noyau, « association des victimes de l'amiante », qu'y a-t-il de plus? C au début et M à la fin, coordination... maladies professionnelles. Or la coordination des luttes professionnelles, c'est le syndicat. Et un syndicat qui n'est ciblé que sur une lutte précise tout en étant ouvert à tous, c'est une association. Syndicat et association sont tous deux des organisations de masse. Leur question clé, on l'a vu, c'est la ligne politique.

Qu'elle li veuille ou non, qu'elle le dise ou pas, une organisation qui regroupe des victimes des dégâts du capitalisme pour les défendre contre les responsables, et contre ceux qui protègent ces responsables, cette organisation fait de la politique au sens étymologique du mot : elle s'occupe d'une affaire publique qui a trait à la « santé publique ». Et qui est responsable de la santé publique? L'Etat au premier chef. Et nous l'avons vu, l'Etat français a freiné des quatre fers pour interdire l'amiante, et freine des quatre fers pour condamner les responsables et indemniser les victimes, car c'est le pouvoir économique de la bourgeoisie qui commande l'Etat et non l'inverse.

Inévitablement, dans cette organisation de défense, chacun amène ses propres conceptions de la politique et du rôle de l'Etat, des employeurs, des alliances souhaitables... Il en résulte des tonnes de contradictions, qui peuvent être explosives si elles sont mal traitées, ou maltraitées. Le contexte actuel, négatif du point de vue des acquis, oblige à des révisions du fonctionnement et à des débats de clarification pour construire l'unité sur de nombreuses questions clés :

- Amiante stricto sensu ou maladies professionnelles?
- Qui sont les victimes de l'amiante et des maladies professionnelles : ceux qui sont déjà atteints (avec souvent une perte de capacité et d'énergie) ou ceux qui ont été et sont exposés?
- Se défendre comment? Quels rapports instaurer entre lutte de masse, action médiatique, juridique, négociation, soutien individuel et collectif, luttes locale, régionale, nationale et internationale?
- Se défendre contre qui? Les patrons, les lobbies, les collabos, la Sécurité Sociale, les parlementaires qui votent les lois de financement de la Sécurité Sociale, l'Etat, les juges?

- Avec quels alliés? Quels experts, quels scientifiques, quelles autres organisations,
- Avec quel fonctionnement démocratique, pour prendre des décisions partagées en conseil d'administration, en AG locales et nationales, et responsabiliser le plus grand nombre? Quel auto-financement? Quelle formation, pas seulement technique? Quelle transmission de l'expérience acquise sur d'autres luttes et notamment dans les usines? Comment prendre des décisions à la majorité des adhérents? Quelle pratique unité-critique-unité?

Autant de sujets pas toujours évidents où les militants révolutionnaires ont des billes et peuvent mettre leurs conceptions et leurs pratiques à la fois à l'épreuve du réel et au service de l'humanité. La question « comment lutter contre l'amiante » s'inscrit dans la problématique d'ensemble « comment lutter contre le capitalisme ». La première question est emblématique de la deuxième. Et les 100 000 morts de l'amiante en France sont emblématiques de centaines de milliers d'autres, et des conditions dans lesquelles vivent des milliards de personnes humaines.

- .....
- |  |  |   |
|--|--|---|
| 1 Malye, p. 10.                          | 26 ATM tr, p. 73, 75 ; Malye, p. 84 ;  | 53 Malye, p. 135.   |
| 2 Malye, p. 59.                          | Maire, p. 89.                          | 54 Malye, p. 47.  |
| 3 ATM sc, p. 44, et Malye, p. 61.        | 27 Le Manifeste, chapitre I.           | 55 ATM tr, p. 234 ; ATM sc, p. 189.   |
| 4 ATM sc, p. 44.                         | 28 Maire, p. 102-116.                  | 56 Malye, p. 183.   |
| 5 ATM sc, p. 70.                         | 29 Maire, p. 104.                      | 57 Malye, p. 125.   |
| 6 Malye, p. 51.                          | 30 wikipedia/Comité Permanent Amiante. | 58 Malye, p. 103-113.   |
| 7 Maire, p. 65.                          | 31 Article de Benoît Hopquin,          | 59 ATM tr, p. 239.  |
| 8 Marx, Engels, Œuvres Choisies,         | « Amiante, vingt-cinq ans d'intox ».   | 60 ATM sc, p. 45.   |
| tome 2, p. 322.                          | 32 Malye, p. 121.                      | 61 Malye, p. 15.  |
| 9 ATM tr, p. 152.                        | 33 Malye, p. 75.                       | 62 ATM tr, p. 186.  |
| 10 Malye, p. 84-85.                      | 34 Malye, p. 87.                       | 63 Blog de la CAVAM : <a href="http://www.amiantemaladieprofessionnelle.com">http://www.amiantemaladieprofessionnelle.com</a> |
| 11 Maire, p. 157.                        | 35 Malye, p. 19.                       | 64 ATM sc, p. 279.  |
| 12 Maire, p. 63 et 64.                   | 36 Malye, p. 10.                       | 65 ATM tr, p. 273.  |
| 13 Blog Ouvalacgt, Sommaire et dossiers, | 37 Malye, p. 121.                      | 66 Pour la petite histoire de   |
| Ecologie et risques industriels,         | 38 Malye, p. 124.                      | l'illusion du paritarisme, c'est  |
| Amiante, 13 octobre 2007.                | 39 Malye, p. 27.                       | dans ces années 1980, celles  |
| 14 Malye, p. 22.                         | 40 Malye, p. 28.                       | de la « gauche » au pouvoir,  |
| 15 ATM tr, p. 17-18., p. 44.             | 41 Maire, p. 123.                      | que le patronat a obtenu de   |
| 16 ATM sc, p. 260.                       | 42 Maire, p. 126.                      | l'INRS qu'il cesse de vulgariser la   |
| 17 ATM tr, p. 233.                       | 43 Maire, p. 121.                      | méthode d'analyse des accidents   |
| 18 Maire, p. 7.                          | 44 Maire, p. 116-141.                  | baptisée Arbres des Causes,   |
| 19 Maire, p. 66.                         | 45 Maire, p. 160.                      | parce que dans cette méthode  |
| 20 Maire, p. 68.                         | 46 ATM sc, p. 20.                      | de recherche des facteurs   |
| 21 Maire, p. 69.                         | 47 ATM tr, p. 272.                     | d'accident, on ne se met aucune   |
| 22 Maire, p. 71.                         | 48 ATM tr, p. 78.                      | limite et qu'on débouche le   |
| 23 Le Manifeste, début du chapitre II.   | 49 Maire, p. 156.                      | plus souvent sur les questions  |
| 24 Maire, p. 71.                         | 50 ATM sc, p. 279.                     | d'organisation du travail,  |
| 25 Association de Lutte Contre la        | 51 Malye, p. 20.                       | l'apanage des exploités.  |
| Pollution et pour la Sauvegarde          | 52 Marx-Engels, Œuvres Choisies,       |   |
| de l'Environnement.                      | tome 2, p. 376.                        |   |

Malye = François Malye, **Amiante : 100 000 morts à venir**, Ed. Le Cherche Midi, 2004.

ATM tr = Annie Thébaud-Mony, **Travailler peut nuire gravement à votre santé**, La Découverte, 2007.

ATM sc = Annie Thébaud-Mony, **La science asservie**, La Découverte, 2014.

Maire = Cécile Maire, **Vivre et mourir de l'amiante**, Une histoire syndicale en Normandie, L'Harmattan, 2016.